

## L'ACTUALITÉ

# MAPRIMERÉNOV' : NON, LA RÉFORME NE PEUT PAS CONVENIR, IL FAUT LA CORRIGER !

**Les multiples alertes de la CAPEB expliquant les incohérences de la réforme annoncée n'ont pas été entendues. À un mois de l'entrée en vigueur de la réforme, la CAPEB lance un appel de la dernière chance et invite tous les acteurs à un élan collectif pour une meilleure réforme.**

Au cours du premier week-end de décembre, la CAPEB a lancé une vaste opération de communication au sein de la presse quotidienne régionale, publiant un Manifeste « L'appel de la dernière chance » qui interpelle la Première ministre et lui demande de prendre ses responsabilités face à une réforme vouée à l'échec. Depuis que cette réforme a été mise sur les rails, c'est-à-dire en juillet dernier, la CAPEB alerte les Ministres concernés, en l'occurrence Christophe Béchu, Ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition énergétique et également Antoine Pellion, Secrétaire à la planification écologique.

Il est en effet indispensable de revoir cette réforme qui va souvent à l'inverse de ce qu'il faudrait faire pour atteindre les objectifs, à savoir, accélérer le rythme des rénovations énergétiques des bâtiments. Non seulement la réforme ne permettra pas de multiplier les rénovations énergétiques, mais elle risque de réduire considérablement la part de ce marché qui est le marché de prédilection des entreprises artisanales du bâtiment ! Les choix opérés dans cette réforme y contribueront par un effet de cascade.

Tout d'abord, en privilégiant les ménages modestes et très modestes, cette réforme exclut un très grand nombre de ménages, ceux qui ont des revenus intermédiaires ou plus confortables et qui pourraient plus facilement absorber le reste à charge des travaux éligibles aux aides. Elle exclut également tous les ménages qui ont fait le choix dans les dernières années de changer leur chaudière. Ces ménages ne pourront pas engager des travaux d'isolation en bénéficiant de MaPrimeRénov' sauf à la changer à nouveau pour la remplacer par une PAC ! On se demande où est la logique d'une telle disposition.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour les occupants de passoires thermiques (souvent des ménages modestes ou très modestes) pas d'autres choix que de s'engager dans un parcours accompagné de rénovation d'ampleur pour prétendre aux aides, à condition toutefois que les travaux engagés permettent de gagner au moins 2 classes de DPE et se traduisent par 2 gestes d'isolation et 1 geste de ventilation. Autrement dit, des travaux très coûteux et particulièrement intrusifs, nécessitant pour la plupart que les occupants aillent vivre ailleurs le temps qu'ils soient réalisés.

Discriminante en termes de catégories de bénéficiaires, le projet de réforme l'est aussi au regard des entreprises susceptibles de réaliser les travaux. Dès lors que MaPrimeRénov' est massivement orientée vers des parcours de rénovation d'ampleur, elle privilégie, si les process n'évoluent pas, les entreprises générales au détriment des centaines de milliers de petites entreprises. À ce stade, la réforme ne précise pas, en effet, si ces rénovations d'ampleur pourront être réalisées par des groupements d'entreprises. Et donc, si rien n'est fait, exit les petites entreprises !

La réforme est également de nature à porter un réel préjudice à des filières entières, et à subventionner des équipements produits à l'étranger. Car en effet, le Parcours sortie des énergies fossiles concentre les financements de MaPrimeRénov' sur l'électricité et sur les pompes à chaleur alors que l'on sait que la production d'électricité française n'est pas à la hauteur de ces ambitions, que les PAC sont encore, pour l'essentiel, produites en Asie, et que les chaudières THPE, hybrides ou fonctionnant au bio gaz sont des solutions alternatives qui permettent de réaliser des économies d'énergie et de réduire l'empreinte carbone.

(Suite p. 2)

**L'ACTUALITÉ** (Suite de la p. 1)

Elles sont, en outre, les seules solutions envisageables pour certains ménages ou certaines zones géographiques.

Au final, en privilégiant nettement les rénovations globales, le projet de réforme exclut tous les petits chantiers qui contribuent pourtant à la rénovation énergétique des logements alors que c'est justement la multitude de ces petits chantiers qui permettra la massification de ces rénovations.

Bref, on marche sur la tête et il est urgent de rétablir des conditions d'accès au marché équilibrées pour que toutes les entreprises qui le souhaitent puissent y participer.

À peine 61 000 entreprises sont labellisées RGE. Combien y en aura-t-il demain avec cette réforme ?

Il y a potentiellement dix fois plus d'entreprises en mesure de participer à ces rénovations énergétiques. Et les solutions pour y parvenir sont simples et ne coûtent pas un centime à l'État.

Nous les avons présentées à de multiples occasions et le Sénat comme le Haut-Commissariat au Climat ont repris celles qui nous paraissent majeures : la mise en place d'un parcours de travaux sur plusieurs années pour permettre aux ménages de

gérer ces rénovations tant sur le plan financier que matériel, la création d'un Certificat de conformité – Rénovation Énergétique établi après un contrôle en fin de chantier des travaux réalisés, et donc sans demander à l'entreprise, avant de démarrer le chantier, de multiples garanties. Résultat : gain de temps, simplicité pour l'entreprise et lutte contre la fraude. Alors, qu'attend-on pour autoriser tout cela ?

La CAPEB appelle tous les acteurs de la rénovation énergétique et du bâtiment et tous les parlementaires à se joindre à cet élan collectif pour éviter une catastrophe annoncée! ■

## ÉCONOMIE

### → POINT P REMBOURSE 300 € HT AUX JEUNES CHEFS D'ENTREPRISE POUR TOUTE NOUVELLE ADHÉSION À LA CAPEB

Dans la lignée de son engagement envers les jeunes chefs d'entreprises et dans le cadre de son partenariat avec la CAPEB, POINT P offre 300€ HT sous forme d'un coupon de réduction utilisable sur [www.pointp.fr](http://www.pointp.fr) à tout jeune chef d'entreprise (-30 ans) dont l'entreprise a moins de 2 ans et qui adhère à la CAPEB.

La CAPEB gère le parcours d'adhésion à sa façon. Une fois l'adhésion finalisée, les jeunes chefs et cheffes d'entreprise éligibles envoient une preuve d'adhésion à l'adresse : [generationartisans@pointp.fr](mailto:generationartisans@pointp.fr) pour obtenir le code promo (QR code) leur permettant de bénéficier d'une réduction de 300 € HT.

De son côté, POINT P fait aussi la promotion de cette offre auprès des professionnels bénéficiant du « Pack Jeune Artisan » et ceux qui sont intéressés rempliront une demande de contact qui transitera par Béranger Développement avant d'être réorientée vers les CAPEB concernées.

Cette offre est limitée aux 100 premiers chefs et cheffes d'entreprises pour une première adhésion à la CAPEB. [Téléchargez le flyer de l'offre ici.](#)

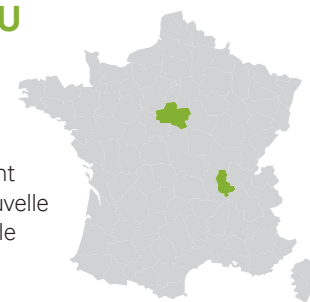


## RÉSEAU

### → LES NOUVEAUX RESPONSABLES DU RÉSEAU

#### Rhône et Grand Lyon

La CAPEB Rhône et Grand Lyon vient de recruter sa nouvelle Secrétaire générale en la personne de Nathalie Tissier-Chauveau. Qu'elle soit la bienvenue au sein du Réseau [\(lire ici l'article de Lyon Entreprises\)](#).



#### Loiret

La CAPEB du Loiret a changé de Président. C'est Fabien Venon qui a été élu à la présidence de la CAPEB départementale. Nous lui adressons tous nos encouragements syndicaux.

## SOCIAL

### → SCOOP INFO SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL : UNE PIQÛRE DE RAPPEL CHAQUE MOIS

Les questions de santé et de sécurité au travail sont particulièrement importantes dans les petites entreprises où personne, en dehors du chef d'entreprise, n'a la charge de faire respecter les règles ni de donner les moyens aux salariés de le faire. Et dans le bâtiment, les règles de sécurité sont nombreuses et la plupart du temps obligatoires.

Force est de constater que les dirigeants de TPE n'ont pas le temps de tout assimiler. C'est pour cette raison que nous avons décidé de faire une piqûre de rappel chaque fois sur nos réseaux sociaux.

Il s'agit d'informer à nouveau les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment sur ce qu'ils doivent savoir pour assurer la sécurité et préserver la santé de leurs salariés.

Le sujet est d'autant plus important qu'ils doivent s'inclure dans cette prévention, eux qui sont dans les ateliers et sur les chantiers avec leurs salariés.

Nous lançons ainsi cette semaine le 1<sup>er</sup> SCOOP Info (Sécurité, Chantiers, Obligations, Outils, Prévention) au travers d'une Communication Prête à l'Emploi, [disponible ici](#), et que nous diffusons sur nos réseaux.

Santé Chantiers Obligations  
**SCOOP INFO**  
Prévention Outils



## MÉTIERS

### → COUVERTURE & PLOMBERIE CHAUFFAGE

Après un tour de table qui a permis de relever les préoccupations des entreprises localement, le Président et les conseillers des Métiers de Couverture & Plomberie Chauffage ont pris connaissance de la décision prise par le Conseil d'Administration concernant la création d'un Certificat de Conformité Rénovation énergétique.

Ils ont ensuite évoqué la question de la mise en œuvre des capteurs solaires thermiques et les pattes de fixation avec l'intervention en visio de Pierre Mas. C'est ensuite le dossier Photovoltaïque qui a retenu l'attention de l'équipe des Métiers CPC qui ont regardé les priorités du groupe de travail PV et évoqué la refonte de la qualification PV Qualibat et QualiPV.

Un point sur les partenariats intéressant leurs métiers puis de premières réflexions sur le programme des Journées Professionnelles de la Construction de Bordeaux ont suivi.

Une information sur MaPrimeRénov' a conclu la matinée.

L'après-midi, les plombiers chauffagistes et les couvreurs se sont séparés pour travailler leurs propres dossiers : Qualit'EnR, NF DTU PAC, Biofioul, et les travaux menés dans les associations de la filière ont occupé les premiers tandis que les seconds ont continué à travailler sur les JPC et ont fait le point sur la TVA à taux réduit ainsi que sur les actualités formation.

### → MÉTALLERIE & VITRERIE

Les Métiers de la Métallerie et de la Vitrerie se sont réunis le 1<sup>er</sup> décembre. Ils ont fait le point sur les guides de choix en cours de réalisation, et en particulier celui sur les équipements de protection individuels qui est en finalisation.

Puis, ils ont fait un état des lieux des partenariats qui ont été signés entre Béranger Développement et Dierre France d'une part et Würth d'autre part, ce dernier partenaire ayant proposé un webinaire sur la fixation de garde-corps dans tous les matériaux le 29 novembre dernier.

Bruno Hatton et les conseillers professionnels ont réfléchi aux ateliers qu'ils pourraient proposer aux délégués des JPC en juin prochain.

Ils ont ensuite fait un point des travaux de révision en cours des NF DTU portant sur la vitrerie-miroiterie, les fermetures et stores, les garde-corps et les fenêtres et portes extérieures.

### → PLÂTRE & ISOLATION

Les Conseillers des Métiers du Plâtre & Isolation ont trouvé mercredi leur Président Yann Danion pour un état des lieux de leurs dossiers. Après un tour de table qui a permis à chacun de faire part des problématiques évoquées localement et des actualités liées au plâtre et à la filière, ils ont fait la connaissance de Thomas Peixoto, nouveau chef de rubrique au sein du Bâtiment Artisanal. Ils ont ensuite réfléchi aux différentes façons de mieux informer les responsables des sections plâtrerie dans les départements avec la volonté de favoriser les échanges au sein d'une vraie communauté et d'encourager le plus grand nombre à participer aux JPC qui restent un moment privilégié pour les Métiers. La préparation de cet événement était d'ailleurs à l'ordre du jour.

Yann Danion et les Conseillers ont ensuite fait un point sur les dernières actualités en matière de formation et ont accueilli par ailleurs deux représentants du Groupement des Industriels d'Ossatures pour la Filière Sèche (GIOFS).

Enfin, ils ont pris un temps de réflexion pour préciser la politique et la stratégie des Métiers du Plâtre et de l'Isolation.

## ÉCONOMIE

### → LES MODALITÉS DE SOUTIEN AUX CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE POUR 2024 ONT ÉTÉ PRÉCISÉES

**Le Ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, et la Ministre de la transition énergétique Agnès Pannier-Runacher, ont précisé les modalités de soutien aux consommateurs d'énergie pour 2024.**

Tout d'abord, ils ont précisé que l'accompagnement individuel par les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté sera toujours actif pour les orienter et les accompagner dans leurs démarches.

Les mesures destinées à alléger les factures d'énergie des consommateurs et des entreprises ont été modulées en 2023, les prix du gaz et de l'électricité ayant commencé à décroître. Le Gouvernement a prévu de maintenir le bouclier tarifaire individuel permettant de limiter la hausse de l'électricité à 10% au maximum pour les consommateurs résidentiels d'électricité, qui ont la faculté de pouvoir résilier leur contrat individuel à tout moment et sans frais. L'aide complémentaire des boucliers gaz et électricité collectif demeurera pour les ménages résidant en copropriétés et HLM qui ont signé un contrat à prix fixe très élevé pendant la crise. Pour les petits consommateurs professionnels d'une taille équivalente à une très petite entreprise

(TPE), quel que soit leur statut (y compris petites associations et collectivités locales), le dispositif de plafond de prix à 280€/MWh sera prolongé en 2024. Il sera étendu y compris aux petits consommateurs professionnels ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA, et ce pour tous les contrats signés avant le 30 juin 2023.

Pour les consommateurs professionnels non éligibles à la garantie 280 €/MWh d'une taille inférieure ou équivalente à une PME, quel que soit leur statut, qui ont signé un contrat avant le 30 juin 2023 et encore en vigueur en 2024, l'amortisseur électricité sera maintenu avec une évolution des paramètres afin qu'il puisse mieux protéger les contrats à prix haut.

La facture sera couverte à 75%, contre 50% en 2023, le montant unitaire d'amortisseur ne sera plus plafonné au-delà d'un prix de l'électricité de 500 €/MWh et le seuil de déclenchement de la part énergie de la facture sera relevé à 250 €/MWh, contre 180€/MWh en 2023 ;

S'agissant de l'amortisseur ou du plafond de prix, les clients qui en ont bénéficié en 2023 n'auront aucune démarche à faire en 2024, l'aide sera appliquée automatiquement par les fournisseurs, sauf changement de situation à leur signaler.

Le Gouvernement annonce également la prolongation en 2024 d'un guichet ciblé pour les consommateurs professionnels qui ne sont pas éligibles à l'amortisseur et qui auront en 2024 des dépenses d'énergie représentant plus de 3% du chiffre d'affaires 2021. Ils devront aussi justifier d'un excédent brut d'exploitation négatif ou en baisse par rapport à 2021 et avoir signé des contrats d'électricité avant le 30 juin 2023. L'État prendra en charge 75% de la facture d'électricité au-delà de 300€/MWh dans la limite du plafond d'aide de 2,25 M€ au niveau du groupe et des autres plafonds d'aide s'appliquant au guichet. En revanche, le guichet ne sera plus cumulable avec le dispositif d'amortisseur.

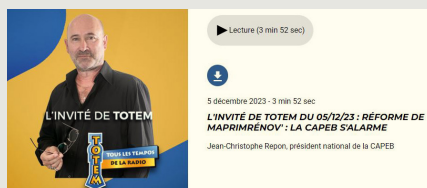




## RÉSEAU

Le Président confédéral a commencé sa semaine syndicale en participant au Conseil d'administration de la CAPEB PACA Corse.

## PRESSE



À la suite de la publication de l'appel de la dernière chance dans la presse quotidienne régionale, la CAPEB a reçu de nombreuses demandes d'interviews à l'échelon national comme dans les départements. Le Président confédéral a ainsi répondu à Radio Totem le 5 décembre ([réentendre ici](#)).

## MINISTRE DU LOGEMENT

Après trois reports, le rendez-vous entre le Président de la CAPEB et le Ministre du Logement a finalement eu lieu ce mardi 5 décembre. L'entretien s'est déroulé dans la convivialité et l'écoute. Le Président a fait part du mécontentement des entreprises artisanales du bâtiment et expliqué que la CAPEB n'est pas un adversaire du Gouvernement mais une force de propositions sur laquelle il doit pouvoir compter. Il a ainsi exposé les orientations que nous préconisons pour réviser MaPrimeRénov', créer un certificat de conformité - Rénovation énergétique post-travaux et encourager les GME notamment. Il a proposé au ministre d'engager avec ses service un travail en vue d'écrire l'arrêté relatif à la TVA à 5,5 % qui doit être publié avant le mois d'octobre 2024.



*"Nous partageons des objectifs ambitieux pour accélérer la rénovation énergétique des logements et nous aurons besoin de tous les artisans du bâtiment pour relever ce défi"* a twitté le Ministre après cet entretien.

[En savoir plus sur ARTUR.](#)

## FNTP

Jean-Christophe Repon a rencontré mercredi le nouveau Président de la FNTP Alain Grizaud pour une première prise de contact et pour aborder les dossiers communs : la conjoncture, le GNR, la jurisprudence récente relative aux congés payés et ses conséquences, notamment.

## CESE

Le groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales s'est réuni ce lundi soir sous la présidence de Jean-Christophe Repon. Les échanges ont porté sur l'ordre du jour du bureau du CESE qui comprenait notamment le projet de résolution sur les politiques de jeunesse structurantes et adaptées aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, l'allocation universelle pour lutter contre la précarité de la jeunesse, les modèles de financement du monde associatif et le calendrier prévisionnel des plénières. Le Président Jean-Christophe Repon a, par ailleurs, suivi les travaux de la Commission Travail & Emploi qui portaient sur l'articulation des temps et les évolutions de l'organisation du travail.

## MATIGNON



Le Président de la CAPEB était invité mercredi soir à Matignon par la Première ministre qui avait souhaité réunir les partenaires et acteurs des WorldSkills en l'honneur de l'équipe de France de la compétition 2024. Il était accompagné d'Éric Le Dévéhat, administrateur confédéral en charge du sujet.

## PARTENARIATS

Jean-Christophe Repon et David Morales ont reçu mercredi le nouveau Président de Groupama François Schmitt à la fois pour faire connaissance mais aussi pour échanger sur les événements et les actions menés dans le cadre de ce partenariat.

Par ailleurs, il participait au comité de pilotage de Béranger Développement qui se tenait jeudi.

À cette occasion, un point a été fait sur les dispositifs CEE conduits en partenariats avec Butagaz, EDF et Loris ENR et un possible nouveau partenariat a été présenté.

## U2P

Le conseil national de l'U2P s'est réuni exceptionnellement dans les locaux de la CAPEB ce 7 décembre. À l'ordre du jour figuraient les comptes-rendus des commissions sociales, européennes et économiques, un point sur la négociation sur l'assurance chômage, le renouvellement des CESER, les conséquences éventuelles du nouveau projet politique de l'U2P sur les structures territoriales et aussi la question des congés payés acquis pendant les arrêts de travail.

## BÂTIR POUR LE CLIMAT

Le vice-président en charge des Affaires économiques représentait la CAPEB au colloque « Bâtir pour le Climat » qui se tenait ce jeudi 7 décembre. David Morales est ainsi intervenu au sein du parcours « Rénovez » pour animer un atelier qui portait sur « La nécessaire collaboration de la filière pour répondre au défi de la rénovation énergétique ».

À cette occasion, il a rappelé l'état de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment et celui de la rénovation énergétique qui devrait être bien plus dynamique. Il a expliqué pourquoi le marché ne décolle pas aujourd'hui et pourquoi il ne pourra pas décoller demain avec le projet de réforme annoncé de MaPrimeRénov'. David Morales en a profité pour présenter notre appel de la dernière chance diffusé dans la PQR et a invité l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique et du bâtiment à rejoindre cet élan collectif en faveur d'une révision de la réforme.



## BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral concluait cette semaine syndicale. Il devrait revenir sur la rencontre avec le Ministre du Logement, évoquer le projet de stratégie de développement d'Handibat ainsi que l'évolution d'ECO Artisan. Il devait également faire un point sur les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2024. Les membres du Bureau devaient également examiner le projet de budget confédéral pour 2024 et les premières orientations pour l'organisation de l'assemblée générale. Les actions syndicales et de communication ainsi que les questions sociales avaient bien évidemment été portées à l'ordre du jour de ce Bureau.